N° 1440. DIMANCHE 19 MAI 1867 11me année

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50 — » » six mois 14 » » — » » un an 25 » »

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées *avant midi* le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS-LAFFITE-BULLIER et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

L'imprimerie et les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX seront prochainement transférés rue du Vieil-Abreuvoir, 25, (coin de la rue Nain).

Roubaix, 19 Mai 1867.

BULLETIN.

Un grave dissentiment existe, nous disent les journaux de Paris, entre le gouvernement et les Commissions chargées d'examiner les projets de lois sur la presse et sur la réorganisation de l'armée.

Il paraîtrait, en ce qui concerne la presse, que le Conseil d'Etat refuse d'admettre plusieurs amendements adoptés par les commissaires du Corps législatif.

D'un autre côté, la Commission de l'armée aurait voulu que le chiffre normal de l'armée, service actif et réserve, fût fixé à 800,000 hommes au maximum ; le gouvernement n'y aurait pas consenti, alléguant que, puisque le Corps législatif conservait la faculté de voter le contingent, il lui serait toujours possible d'augmenter ou de diminuer l'effectif de l'armée.

« Après une longue discussion, nous dit le *Siècle*, le gouvernement et la Commission persistant dans leur opinion, la commission aurait rejeté purement et simplement le projet du Gouvernement. »

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que des efforts ont lieu pour concilier les intentions du gouvernement avec les vues des commissions. Il ne faut pas douter du succès.

La proposition d'interpellation présentée par M. Picard, relativement au taux de l'exonération militaire, a été éliminée par 6 bureaux sur 9.

Y aurait-il parti pris de la part de la majorité de rejeter toujours et quand même les interpellations des députés opposants ? Nous ne saurions admettre une pareille hypothèse, mais nous regrettons profondément la décision qui vient d'être prise. L'interpellation de M. Picard était des plus opportunes.

Le Czar, le roi de Prusse, le prince Gortschakoff et M. de Bismark arriveront ensemble à Paris au commencement de juin.

Nous n'avons à citer aujourd'hui qu'un seul fait se rapportant à la question du Luxembourg. L'*Indépendance belge* a reçu de Berlin le télégramme suivant : « Les droits des agnats de la maison de Nassau sont sauvegardés par le traité de Londres. Les autres puissances signataires du traité de 1815 n'ont point été invitées formellement à signer le traité ; l'accession au traité leur est simplement ouverte. Les puissances ont pris acte de la sortie du Limbourg de l'Allemagne. Il y a eu à cet égard non un traité, mais une déclaration spéciale. Il est inexact que lord Laftus soit allé à Londres. »

On trouvera aux dépêches télégraphiques la nouvelle d'un échec assez important subi par les Turcs dans le levant.

J. REBOUX.

UNE MYSTIFICATION

On lit dans l'*Etendard* :

« Il court depuis huit jours dans Paris » une fable absurde. Les journaux ne la » démentent pas parce qu'ils la jugent à » bon droit méprisable ; mais les gens cré» dules y ajoutent foi précisément à cause » du silence des journaux,

» C'est ce qui nous porte à déclarer » expressément que l'histoire invraisem» blable et ridicule mise en circulation au » sujet d'un maréchal de France, ancien » ministre de la guerre, n'est qu'une gros» sière et coupable mystification. Malheu» reusement, toutes les investigations » faites jusqu'à ce jour pour en découvrir » l'origine sont demeurées sans résultat. » —Le secrétaire de la rédaction, A. Jour» dier. »

Il court, non pas depuis *huit jours*, comme le dit l'*Etendard*, mais depuis un mois, un bruit « invraisemblable » au sujet d'un maréchal de France. Ce journal ajoute : « C'est une grossière et coupable mystification. » Les lecteurs de l'*Etendard* pourraient ne pas savoir de quel « bruit » il est question : nous allons satisfaire leur curiosité. Il s'agit d'un maréchal de France, ancien ministre de la guerre, et aussi de trois autres officiers-généraux dont les noms varient au gré de l'imagination des inventeurs ou de la badauderie des propagateurs de ces bruits, qui auraient été emprisonnés à Vincennes, sous l'inculpation de haute trahison. Ceux qui racontaient avec force détails, en précisant les heures, le moment, les causes de l'arrestation, ne semblaient par se douter que nous ne sommes ni au temps de Louis XIV ni à celui de Napoléon Ier, que les lettres de cachet ou les ordres d'exil sont devenus impossibles, que Louvois ou Fouché ne pourraient disposer de la liberté des citoyens au gré du maître ou même à leur gré, que cette heureuse incapacité de nuire eût été, dans l'espèce, augmentée encore par la qualité de sénateur dont est nécessairement revêtu M. le maréchal, ancien ministre de la guerre, etc.

Pourtant, ce bruit a couru, cela est vrai, et, chose plus remarquable, il s'était fort accrédité dans le menu public, c'est-à-dire dans le plus nombreux. Mais si les journaux ne l'ont pas démenti, ce n'est pas, comme le dit l'*Etendard*, parce qu'ils « le jugeaient à bon droit méprisable, » c'est par une suite forcée du régime de la presse. Aujourd'hui que l'affaire le touche, le gouvernement peut y trouver des inconvénients ; la leçon serait bonne si elle pouvait lui ouvrir les yeux sur les inconvénients de cette obscurité qu'il crée lui-même autour des choses les plus simples.

Avant de démentir un événement aussi considérable, il eût fallu deux conditions : pouvoir le vérifier, ce qui était, on en conviendra, assez difficile, au moins pour les journaux qui n'ont point accès auprès de l'administration ; ou dire nettement, tout haut, ce qui se chuchotait confusément et tout bas, dans le public : c'est-à-dire courir tout droit, avec les meilleures intentions du monde, dans l'espoir d'amener immédiatement une explication ou un démenti, au-devant du délit de fausse nouvelle, très-vague et très-indéterminé dans son champ possible d'application, très-net et très-certain dans les pénalités qui le frappent, heureux encore si on n'y ajoute pas les qualifications aggravantes de *mauvaise foi* et de *dessein de nuire*, — sans préjudice des revendications possibles des personnes désignées. Vous voulez que la vérité soit connue, permettez de la dire, et au lieu de condamner, comme cela se voit aujourd'hui, les journaux au silence, ne les placez pas en face d'une législation qui met éventuellement une erreur ou une inexactitude sur le même rang qu'une manœuvre hostile ou qu'une calomnie calculée. — D'Ornant.

(*Avenir national.*)

TARIFS COMPARÉS

DES CHEMINS DE FER EN FRANCE ET EN BELGIQUE.

Rien de plus éloquent que les chiffres. Voici un petit tableau qui donne beaucoup à penser et beaucoup aussi à espérer :

CHEMINS DE FER BELGES

Prix de parcours, trains ordinaires

Nouveaux tarifs appliqués depuis le 1er mai 1866 :

Noms des villes ou trajets	Nombre de kilomètres	Classes 1re	2e	3e
Bruxelles à Anvers	44	3.20	2.25	1.55
Bruxelles à Gand	57	3.40	2.35	1.70
Bruxelles à Mons	61	3.50	2.40	1.70
Bruxelles à Liége	114	4.50	3.»»	2.25
Bruxelles à Ostende	124	5.»»	3.35	2.50
Ostende à Verviers	224	7.30	5.10	3.65

CHEMINS DE FER FRANÇAIS.

Prix de parcours, trains ordinaires

Tarifs en vigueur sur le chemin de fer du Nord pour les mêmes distances kilométriques.

Noms des villes ou trajets	Nombre de kilom.	Classes 1re	2e	3e
Creil à Saint-Denis	45	5.05	4.30	3.15
Paris à Liancourt	58	6.50	4 85	3.55
Paris à Pont-Ste-Maxence	62	6.95	5.20	3.38
Paris à Ailly-sur-Noye	112	12.55	0.40	6.90
Paris à Chauny	124	13.90	10.40	7.65
Paris à Hautmont	224	25.10	18.80	13.80

De ces documents il résulte :

Qu'un voyageur qui parcourt les mêmes distances en Belgique ou en France, économise en Belgique :

Pour une distance de	en 1re cl.	en 2e cl.	en 3e cl.
44 à 45 kilom.	1.80	2.05	1.60
57 à 58 —	3.10	2.50	1.85
61 à 62 —	3.45	2.80	2.05
112 à 114 —	8.05	6.40	4.65
124 à 124 —	8,90	7.05	5.15
224 à 224 —	17.80	13.70	13.15

Est-ce assez concluant ?

Une innovation démocratique, introduite en Belgique depuis le 1er mai 1866, est l'adjonction de voitures de 3e classe dans certains trains express désignés dans le *Moniteur belge* du 26 avril 1866.

Dans ces trains express, le prix des 3es classes est fixé à la moitié du prix des 1res classes, ce qui constitue une augmentation légère sur les prix des trains ordinaires, mais cette augmentation est complétement rachetée par les avantages de la vitesse.

Voici le tableau de la vitesse des trains espress en Belgique :

Noms des villes	distances kilom.	durée du trajet
Bruxelles à Anvers	44	0 h. 52 min.
— à Gand	57	1 » —
— à Mons	61	1 » —
— à Liége	115	2 20 —
— à Ostende	124	2 17 —
Ostende à Verviers	224	5 20 —

Les Belges ont du bon, savez-vous ?

PAULIN CAPERON.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

JAPON.

Londres, 17 mai, midi 1/2.

Les avis de Shanghaï vont jusqu'au 23 avril.

Le bruit courait que les rebelles étaient près de Hankow.

D'après des avis du Japon, le Taïcoun aurait déclaré son intention d'étendre à toutes les nations les dispositions des traités de commerce conclus avec quelques puissances étrangères.

ETATS-UNIS.

New-York, 16 mai.

M. Jefferson Davis est arrivé à New-York. Il se rend dans le Canada. — Le Gouverneur français a acheté le bélier cuirassé *Dunderburg*.

ANGLETERRE.

Londres, 17 mai.

Le rapport officiel, sur la semaine qui s'est terminée le 11 mai, constate que 16 cas d'épizootie se sont déclarés à Londres pendant cette période.

A la Chambre des communes a eu lieu la discussion du bill relatif à la réduction de la dette nationale. MM. Disraeli et Gladstone ont parlé en faveur du bill. M. Disraeli démontre qu'en 1885 la dette sera réduite de vingt-quatre millions.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 19 MAI 1867.

— 26 —

LES ROQUEVAIR

— XVI —

(*Suite. — Voir le* JOURNAL DE ROUBAIX *du 17 mai*).

Lorsque madame Sardan parlait de Louis à l'abbé Romilly, c'était avec toutes les exagérations de la tendresse maternelle ; toutefois, depuis que ce fils adoré n'était plus que rarement à Paris, l'inaltérable douceur de Paul, l'affection si tendre qu'il témoignait à sa mère, la délicatesse de ses attentions pour elle avait peu à peu gagné le cœur de madame Sardan. Dans son esprit, Paul était toujours bien au-dessous de Louis. — Mais il est si bon, disait-elle, qu'il est impossible de vivre avec lui sans l'aimer.

L'abbé Romilly s'aperçut bientôt qu'à la bonté Paul joignait l'intelligence. L'abbé prenait ses repas chez madame Sardan. Dans leurs conversations il remarquait que parfois Paul, encouragé par un sourire de sa mère, donnait l'essor à sa pensée, et que ses remarques ne manquaient ni de solidité ni de finesse d'observation.

L'abbé était surtout émerveillé de la prodigieuse mémoire de son neveu.

Par suite des relations de l'abbé Romilly, le salon de madame Sardan était devenu une espèce de salon littéraire. Il n'est pas nécessaire de dire que l'orgueil de madame Sardan était flatté de la nouvelle position qui lui était faite. Au reste, elle présidait dans son salon avec beaucoup de grâce et un tact parfait des convenances.

Quant à Paul, il était là ce que nous l'avons vu chez madame de Berthouville, il gardait un profond silence et écoutait.

Un des habitués du salon de madame Sardan y amena un soir un de nos penseurs et de nos orateurs les plus illustres. Une discussion intéressante s'éleva entre lui et l'abbé Romilly : les questions religieuses et politiques furent traitées, tour à tour, avec verve et originalité par l'abbé Romilly, et avec une haute portée philosophique par son interlocuteur.

— Quel dommage, dit l'abbé quand il se trouva seul avec son neveu et madame Sardan, que nous n'ayons pas eu ce soir un sténographe ! Combien dans ces conversations particulières, dans ces improvisations spontanées, jaillit-il de traits de lumière, oubliés quelques instants après, qu'on serait heureux de retrouver aux heures du travail ! mais alors la pensée n'ayant rien pour la surexciter, se trouve incapable de les reproduire.

Deux jours après, Paul remit à son oncle un cahier assez volumineux. Toute la conversation tant regrettée par l'abbé, y était exactement retracée. L'abbé reconnaissait toutes les paroles, toutes les pensées de l'homme distingué avec lequel il était entré en lice ; il reconnaissait également toutes les siennes. Elles étaient rendues non d'une manière servile, mais avec une intelligence qui leur laissait toute leur originalité et leur ôtait cependant ces incorrections légères qui échappent toujours aux improvisateurs.

Il y avait dans ce travail plus que de la mémoire. M. l'abbé Romilly le comprit et se mit à observer son neveu avec plus d'attention qu'il ne l'avait fait jusque-là.

— Ce n'est pas un esprit créateur, se disait-il, mais c'est un esprit capable de saisir la pensée qui se produit devant lui, d'en pénétrer la profondeur, de se l'assimiler. Quand on possède cette faculté, on n'est pas un homme ordinaire. La vive lumière du génie peut frapper, éblouir des esprits vulgaires, mais ils ne sauraient en analyser le divin rayonnement. Nos grands écrivains, nos grands orateurs subjuguent la foule, mais ils ne sont vraiment compris que par un très-petit nombre d'hommes, seuls capables de se rendre raison de leur enthousiasme.

Bien qu'il fût réellement observateur, l'abbé Romilly en resta là et ne pénétra pas plus avant dans l'intelligence de Paul. L'abbé Romilly avait surtout le don de l'éloquence, il le possédait à un très-haut degré, et par cela même il comprenait difficilement qu'il fût possible de concentrer en soi la pensée, de la faire grandir, et d'allumer au fond de son âme le feu sacré sans que jamais une étincelle vînt au-dehors en révéler la présence.

Entre sa mère et l'abbé Romilly, pour lequel son attachement croissait chaque jour, Paul se trouvait presque heureux. Evidemment les rêves de sa jeunesse en se dissipant avaient dû briser son cœur ; mais le temps avait changé cette douleur en une mélancolie qui n'était pas sans charme.

Paul avait suivi de loin la destinée de cette Cécile, objet d'une tendresse si sainte et si pure. Jamais il ne l'avait revue, mais il savait que la vicomtesse de Roquevair, restée fidèle aux principes qu'elle avait reçus de sa mère et de l'abbé de Vermot, jouissait dans le monde d'une réputation irréprochable.

Paul croyait Cécile parfaitement heureuse ; sa modestie lui persuadait que s'il lui eût été donné d'unir son sort à celui de son amie d'enfance, il eût été bien moins capable que le vicomte de Roquevair de lui donner le bonheur qu'elle méritait.

Paul se trompait : Cécile n'était pas heureuse. Quelques heures d'entraînement avaient décidé fatalement de son sort. Ses premiers pas dans le monde lui avaient causé un éblouissement passager ; et quand elle se vit recherchée par le vicomte de Roquevair, si beau, si spirituel, si parfaitement distingué, pouvant assurer à la femme qu'il lui plairait de choisir l'existence la plus brillante, Cécile prit la voix de la vanité pour celle du cœur ; elle se persuada qu'elle n'avait jamais aimé Paul. Le nom de Roquevair avait aussi sa séduction, et Paul en était dépouillé ; on n'aurait avec lui qu'une existence paisible, mais ignorée ; Cécile sacrifia Paul.

Combien ne voit-on pas, dans le grand monde, de ces jeunes femmes qui, le sourire aux lèvres, le front couronné de fleurs semblent dire : — Voyez, je suis heureuse, mon sort est digne d'envie. Hélas ! si l'on pouvait lire dans leur cœur, on y verrait souvent ce mot douloureux : Pitié ! Que d'épines cachées sous ces fleurs font chaque jour leur blessure ! blessure imperceptible, qui devient un long supplice !

(*La suite au prochain numéro.*)

E. DE VARS.